
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AUTONOME

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AUTONOME

Ce chapitre sur l'emploi autonome présente deux parties distinctes qui renvoient à des banques de données électroniques différentes. Chacune d'elles offre des avantages particuliers : l'une comporte peu de variables qui s'étalent néanmoins sur de nombreuses années et l'autre, un nombre plus important de variables mais pour une seule année. La combinaison de ces deux champs d'observation s'ouvre sur une variété de perspectives qui permettent de mieux décrire les réalités de l'emploi autonome au Québec.

La première partie porte un regard sur l'évolution de l'emploi autonome au cours des vingt dernières années, en fonction de variables socio-économiques usuelles telles que le sexe, l'âge, le type d'entreprise et la branche d'activité. Lorsque pertinent, l'examen de ces variables se fait en mettant en fond de scène les cycles économiques et en parallèle l'évolution de l'emploi salarié. Les données utilisées ont été extraites des publications électroniques 1995 et 1996 issues de l'*Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada, pour ensuite faire l'objet de multiples calculs et traitements graphiques.

La seconde partie présente en quelque sorte un cliché à plus haute résolution de l'emploi autonome en utilisant des variables plus fines, mais pour les années 1993 et 1994 seulement, selon l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* de Statistique Canada et les données

du ministère du Revenu du Québec. On y traitera de variables comme le plein temps et le temps partiel, la scolarité, le champ professionnel, le statut d'employeur, le revenu annuel et le cumul d'emplois.

Évolution générale

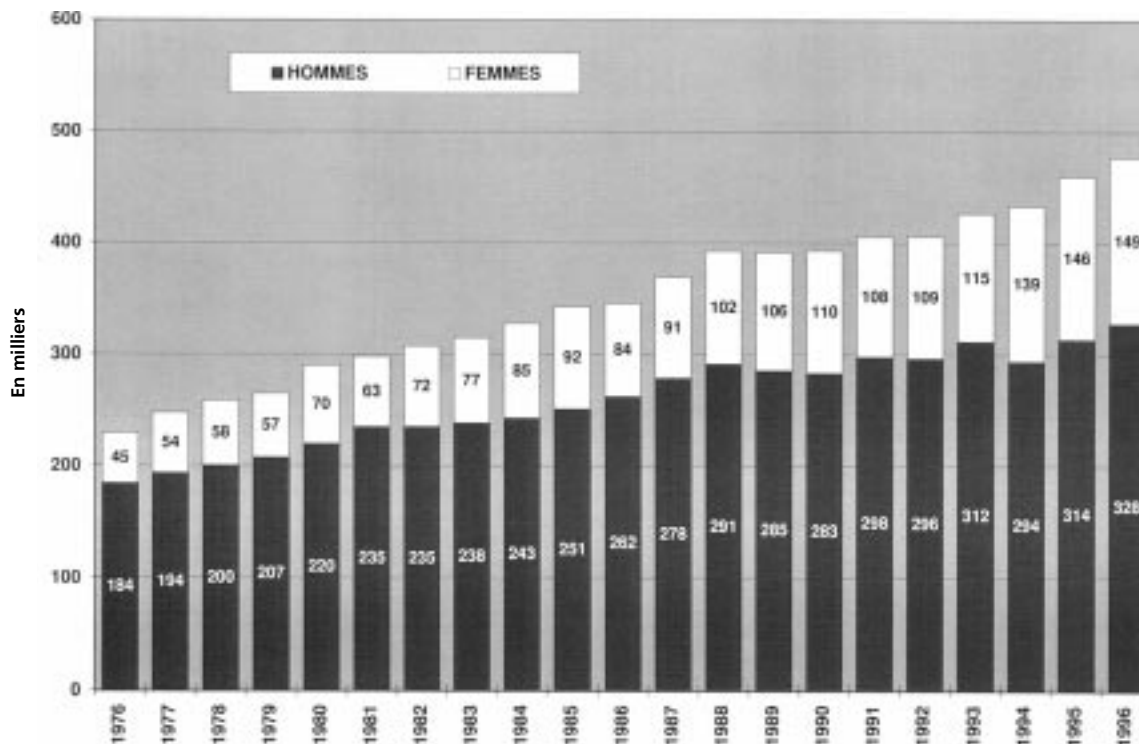
Tout comme l'emploi à temps partiel, l'emploi autonome a connu une progression remarquable par sa force et sa constance. De 1976 à 1996, son volume a plus que doublé, passant de 229 000 à 477 000 personnes, et sa part dans l'emploi total a grimpé de 9 % à 14,3 %. Il a aussi occupé une place importante dans la création d'emplois, car 34,4 % du solde net des emplois créés au cours de cette période ont été des emplois autonomes.

Les hommes et les femmes

La hausse importante de l'emploi autonome s'est accompagnée d'une transformation sensible de sa composition, notamment en raison de l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail au cours de cette période. Même si la prédominance masculine ne s'est pas démentie au cours des années, elle a cependant commencé à se résorber : en 1996, les femmes occupaient 31,2 % des emplois autonomes, comparativement à 19,6 % en 1976. Elles ont d'ailleurs compté pour 42 % de l'augmentation observée, soit 104 000 des 248 000 emplois autonomes créés depuis 1976 (graphique 33).

Graphique 33

Évolution de l'emploi autonome au Québec de 1976 à 1996, selon le sexe



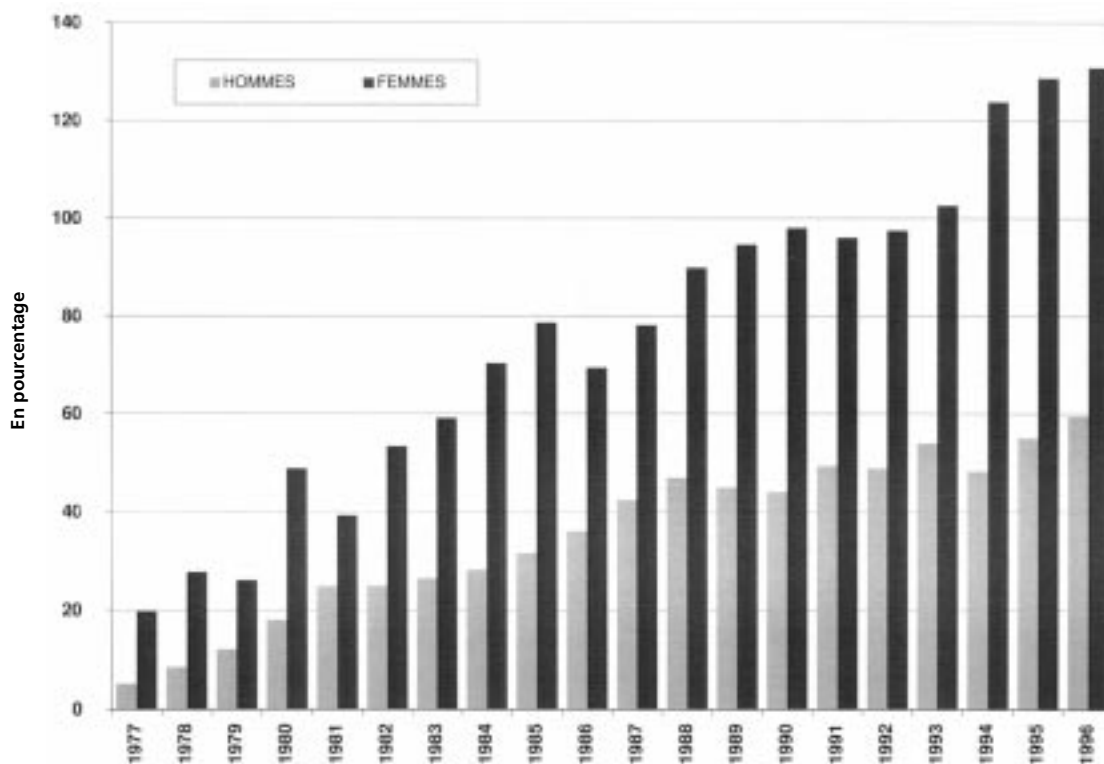
La croissance cumulée est révélatrice à cet égard : elle a été de l'ordre de 130 % chez les femmes comparativement à un peu moins de 60 % chez les hommes (graphique 34). Chez ces derniers, l'emploi autonome a suivi une courbe sans fluctuation importante alors que la progression a été plus saccadée parmi les femmes. On peut d'ailleurs observer que la croissance chez les femmes a

été forte jusqu'en 1988 pour ensuite atteindre un plateau entre 1990 et 1993 et, finalement, connaître une poussée importante d'environ 25 points de 1994 à 1996. Soulignons aussi que les femmes ont davantage ressenti les effets des récessions de 1981 et 1991, ces années marquant un fléchissement de l'emploi autonome.

Graphique 34

Croissance cumulée de l'emploi autonome de 1977 à 1996, selon le sexe

58



Les variations annuelles offrent un éclairage plus précis au regard du comportement de l'emploi autonome selon le sexe. Le graphique 35 illustre bien l'amplitude caractéristique de ces variations chez les femmes où les nombreuses montées et plongées reflètent une plus grande volatilité de l'emploi autonome féminin. On observera aussi qu'à plusieurs reprises (huit ans), les variations chez les femmes ont été contraires à celles des hommes.

La constitution en société

Une des caractéristiques propres au travailleur autonome est le fait d'être ou non constitué en société. Mentionnons que la constitution en société n'implique pas nécessairement que la personne ait des employés, non plus que la non-constitution en société sous-tend qu'elle n'en ait pas. Cette question sera traitée plus loin.

Historiquement, les travailleurs autonomes ne sont pas majoritairement constitués en société, bien qu'il y ait eu une progression notable à ce chapitre. Comme en témoigne le tableau 18, ce type d'emploi autonome représente aujourd'hui plus du tiers de l'ensemble et concerne beaucoup plus les hommes.

En 1976, moins de 9 000 femmes étaient constituées en société, soit environ 20 % seulement de l'ensemble des femmes occupant un emploi autonome ; en 1996, ce pourcentage n'était que légèrement supérieur (22 %). Chez les hommes, l'incidence de cette caractéristique a considérablement augmenté : touchant un homme sur trois en 1976, elle en vise maintenant près de la moitié (45 %). On constate qu'en 1982 et en 1991, années où l'emploi salarié à plein temps a connu une forte décroissance due aux récessions, c'est essentiellement l'emploi autonome non constitué parmi les femmes qui a représenté la plus large part des gains observés dans l'emploi autonome.

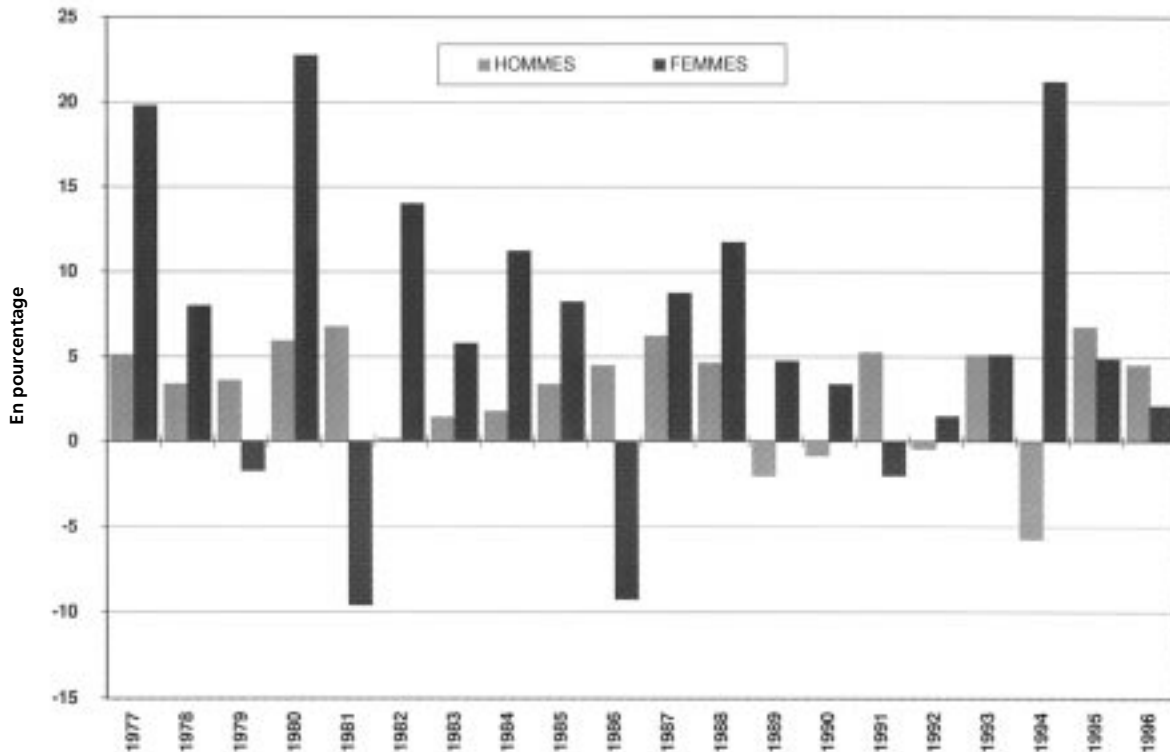


Tableau 18

Constitution en société en 1976 et 1996, selon le sexe

	Total	%	Hommes	Femmes
1976	68 300	29,8	59 400	8 900
1996	177 900	37,3	146 200	31 700

Emploi autonome et emploi typique

La dernière observation sur la réaction de l'emploi autonome à l'encontre des récessions nous amène à établir certaines comparaisons entre les variations annuelles de l'emploi autonome et celles de l'emploi typique qui est défini ici comme étant un emploi salarié à plein temps.

Contrairement à l'emploi typique, l'emploi autonome n'a pas connu d'année où la croissance annuelle s'est avérée négative, exception faite de 1989 où la baisse n'a été que minime. Ces deux formes d'emploi agissent souvent comme des vases communicants : quand l'un voit sa croissance prendre de la vigueur, l'autre fléchit, comme de 1977 à 1981. Mais cela dépend aussi des cycles économiques car les deux ont crû simultanément lors de période de reprise économique comme celle des années 1983 à 1988 (graphique 36).

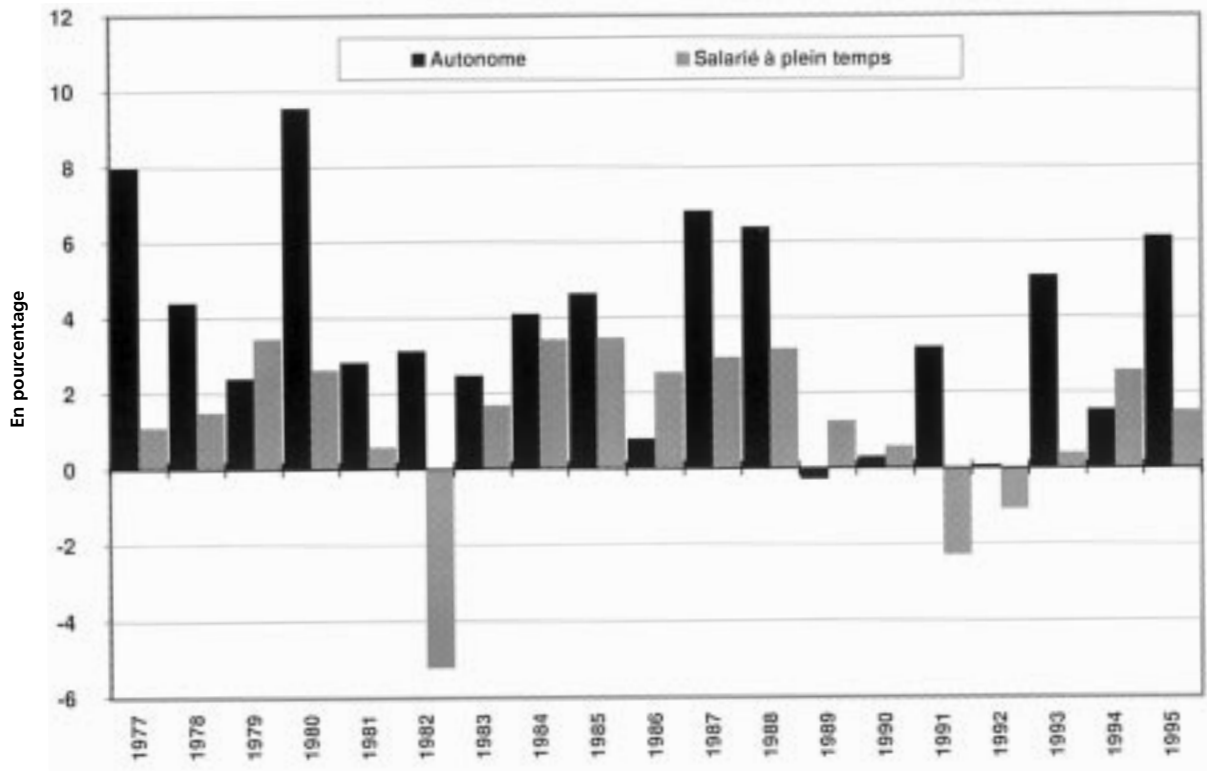
Cependant, au cœur d'une période récessionniste, leur mouvement vont en sens inverse comme en 1982 et en 1991, l'emploi autonome continuant de croître pendant que l'emploi typique connaissait une décroissance.

Par exemple, entre 1980 et 1982, l'emploi autonome augmentait d'environ 18 000 emplois alors que l'emploi salarié à plein temps subissait une ponction de 180 000 ; entre 1990 et 1992, la même situation se reproduisait, soit un gain de 13 000 pour l'un et une perte de 150 000 pour l'autre. En moyenne, on peut dire que, pour un emploi autonome créé, il s'est perdu dix emplois salariés à plein temps. Il serait donc erroné de présumer que l'emploi autonome peut ou pourrait compenser des déficits de création d'emplois typiques comme ceux qui ont caractérisé les deux dernières reprises économiques.

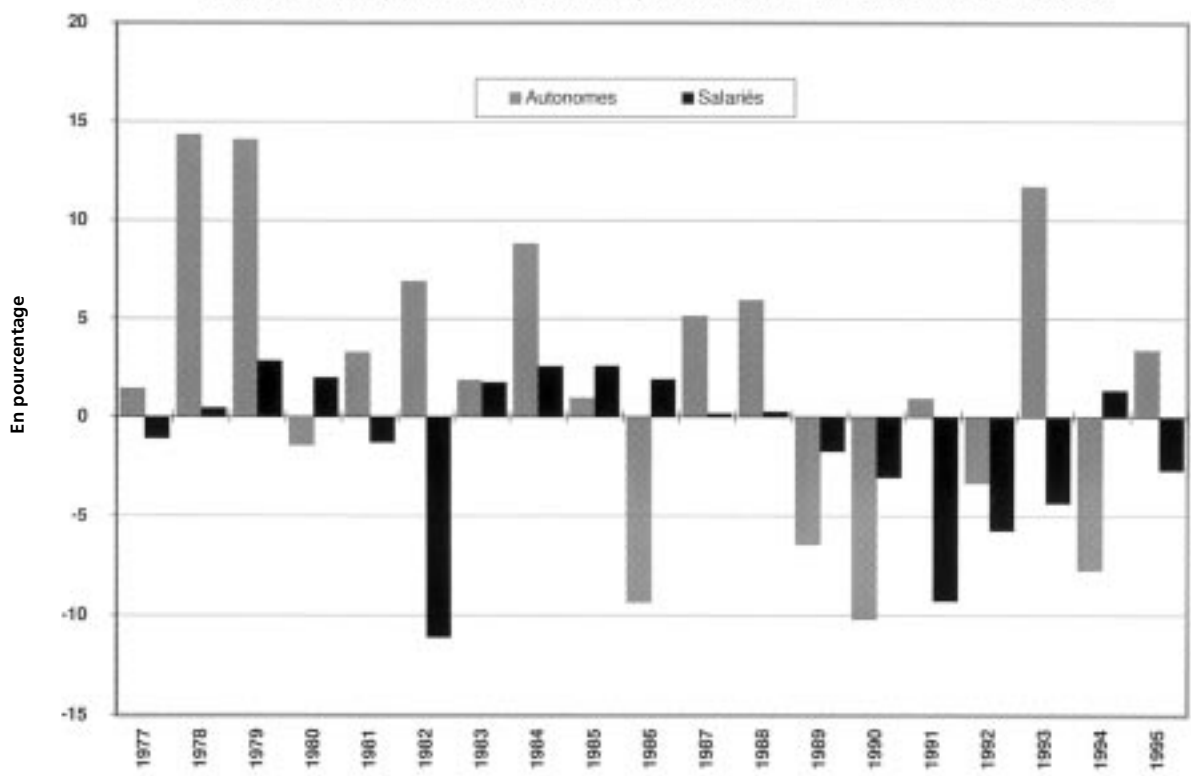
L'emploi autonome chez les moins de 30 ans

De 1976 à 1995, l'emploi autonome chez les 15 à 29 ans a augmenté de 42,4 %, pour un total de près de 64 000 en 1995, pendant que l'emploi salarié régressait de près de 23 %, soit un recul de 225 000. L'emploi autonome représentait en 1976 4,3 % de ce groupe contre 7,7 % en 1995. Cependant, si l'incidence de l'emploi autonome chez les jeunes a connu une évolution à la hausse, il n'en demeure pas moins que la représentation de cette tranche d'âge à l'intérieur de l'ensemble de l'emploi autonome a quant à elle régressé : de 19,6 % en 1976, elle a en effet chuté à 13,9 % en 1995. Sur les quelque 230 000 emplois autonomes créés entre 1976 et 1995, seulement 19 000 sont revenus aux moins de 30 ans. Ceux-ci ont donc comblé 8,2 % de ces nouveaux emplois alors qu'ils formaient encore 26 % de la population en emploi en 1995.

Graphique 36
Croissance annuelle de l'emploi autonome et de l'emploi typique de 1977 à 1995



Graphique 37
Variations de l'emploi autonome et de l'emploi salarié chez les 15-29 ans de 1977 à 1995



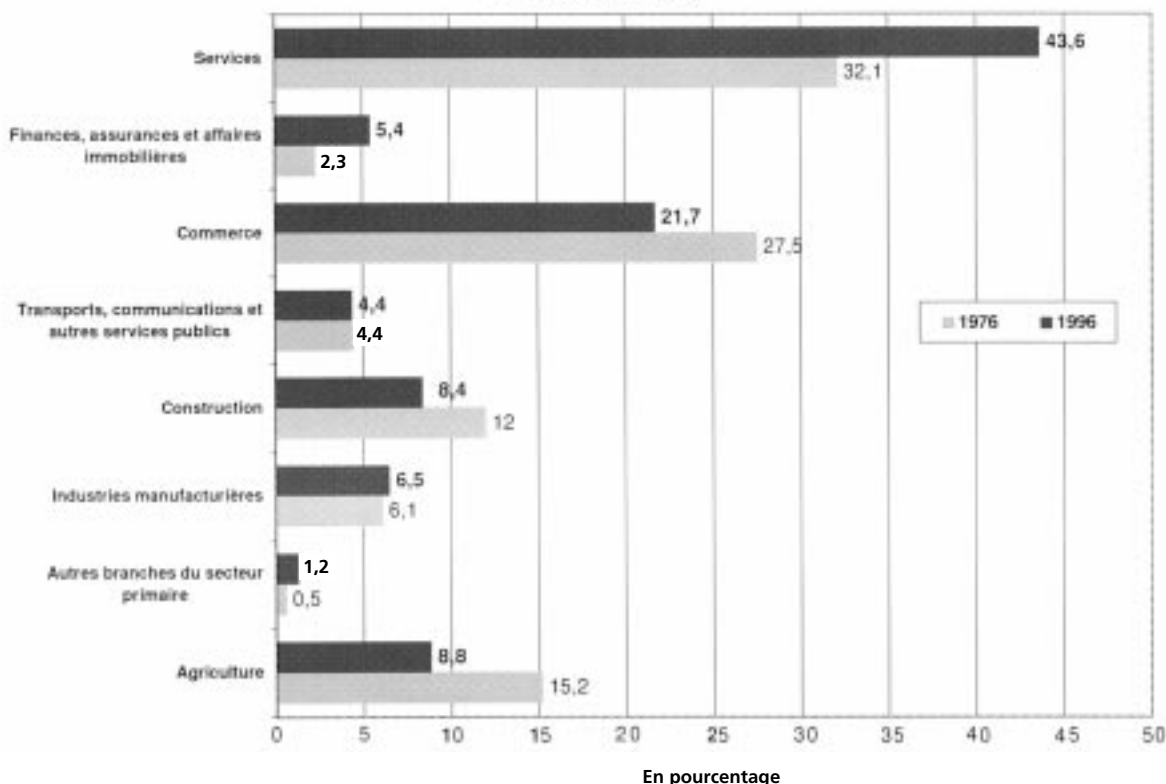
La première observation que l'on peut tirer du graphique 37 est que les deux formes d'emploi considérées ont connu des mouvements pour le moins irréguliers, soit un parcours marqué de variations annuelles tantôt positives tantôt négatives, dont une série de plongées annuelles entre 1989 et 1992. On remarque que, lors de la première récession en 1981 et 1982, les deux formes d'emploi ont suivi des trajectoires inverses où l'emploi autonome gagnait environ 6 000 unités alors que l'emploi salarié en perdait plus de 126 000. Dans les années entourant la seconde récession, soit entre 1989 et 1992, la situation de l'emploi, cette fois, s'est dégradée sur les deux fronts : l'emploi autonome a perdu plus de 8 000 emplois et l'emploi salarié, 167 000. Ce portrait contraste singulièrement avec celui des 30 ans et plus où seul l'emploi salarié n'a connu qu'une seule année, en 1982, durant laquelle la croissance s'est avérée négative (-2,7 %) et s'est traduite par une perte de 40 000 emplois.

Si l'emploi autonome a constitué pendant cette période de vingt ans une forme d'emploi au rythme d'expansion très rapide, c'est surtout du côté des 30 ans et plus que cela s'est produit. En fait, le portrait de l'emploi autonome chez les 15-29 ans ne diffère pas vraiment de celui de l'emploi en général. La faible présence des jeunes dans l'emploi autonome tient surtout à la nature, aux caractéristiques et aux contraintes propres à cette forme d'emploi. Nous traiterons plus en détail de l'âge des travailleurs autonomes un peu plus loin.

La branche d'activité

L'emploi autonome a toujours présenté une forte concentration dans le commerce et les services : en 1976, par exemple, ces deux branches totalisaient environ 60 % des emplois autonomes. Avec les années, la branche des services a progressivement distancé celle du commerce, celle-ci perdant plus de cinq points de pourcentage, tout comme l'agriculture et la construction (graphique 38).

Graphique 38 Répartition de l'emploi autonome selon la branche d'activité en 1976 et 1996



Ces changements dans le poids relatif des différentes branches d'activité sont essentiellement dus au fait que les services ont monopolisé plus de la moitié de la croissance de l'emploi autonome entre 1976 et 1996. Cette branche a en effet gagné 134 500 emplois pour atteindre un total de 208 000 en 1996. La branche du commerce suit avec 16,3 % des emplois créés, soit une augmentation de quelque 40 000 emplois au cours de la période observée, pour atteindre un total de 103 400 en 1996.

Cependant, il faut souligner que la branche d'activité qui, toutes proportions gardées, a connu la progression la plus rapide est celle des finances, assurances et affaires immobilières qui, avec quelque 5 000 emplois en 1976, s'est acheminée vers les 26 000 en 1996. Cette vingtaine de milliers de nouveaux emplois autonomes représentent le tiers du solde net des emplois créés dans cette branche d'activité.

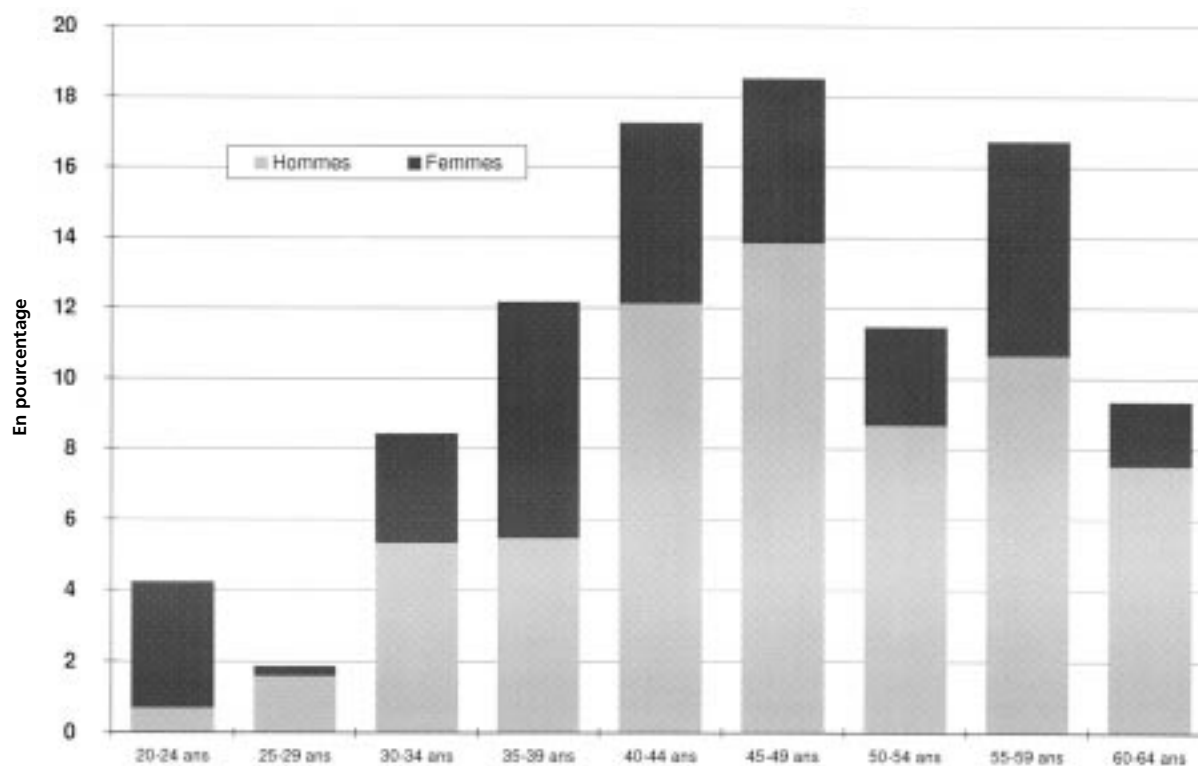
Caractéristiques détaillées de l'emploi autonome

Ici également, des comparaisons sont établies avec l'emploi salarié. Les données utilisées pour cette partie proviennent d'une autre publication électronique de Statistique Canada, soit *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) qui vaut pour l'année 1993, ainsi que du ministère du Revenu du Québec pour l'année 1994.

L'âge, le sexe, le type d'entreprise et le statut d'employeur

Jusqu'à maintenant, nous avons traité de l'âge uniquement à travers la situation des moins de 30 ans dans le but d'examiner la place faite aux jeunes. Dans la présente section, nous apporterons une ventilation plus fine des groupes d'âge, tout en y incorporant de nouvelles variables telles que le sexe, la constitution en société et le statut d'employeur. Le graphique 39 montre la répartition de l'emploi autonome selon le groupe d'âge en 1993, ce qui donne un aperçu de la courbe démographique de l'emploi autonome.

Graphique 39
L'emploi autonome au Québec en 1993, selon l'âge et le sexe



La répartition des femmes à l'intérieur des groupes d'âge est différente de celle des hommes à plusieurs égards. Avec l'âge, les hommes prennent progressivement une part plus importante de l'emploi autonome au contraire des femmes dont la répartition selon l'âge apparaît plus disparate. Ainsi, chez les moins de 30 ans, les femmes dominent littéralement le groupe des 20-24 ans avec 84 % de l'effectif, alors que la situation s'inverse chez les 25-29 ans où elles ne sont représentées qu'à 13 %. Sauf pour les 35-39 ans qui atteignent la parité avec les hommes, les femmes sont largement minoritaires chez les 30 ans et plus.

Près des trois quarts des travailleurs autonomes sont âgés de 40 ans et plus, soit 80 % des hommes et 63 % des femmes. L'âge moyen se situe donc au milieu de la quarantaine, ce qui est plus élevé que les salariés dont la

moyenne est d'environ 35 ans. Cela s'explique généralement par le fait qu'il faut plus de formation et d'expérience professionnelle pour être travailleur autonome, et qu'il faut un certain temps pour réunir le capital nécessaire au démarrage d'une entreprise. Ainsi, le groupe des 20-29 ans ne représentait que 6,1 % de l'emploi autonome en 1993.

L'âge constitue aussi un facteur déterminant quant au type d'entreprise et au fait d'avoir des employés. Ainsi, il ressort que les travailleurs autonomes âgés de 40 ans et plus représentent :

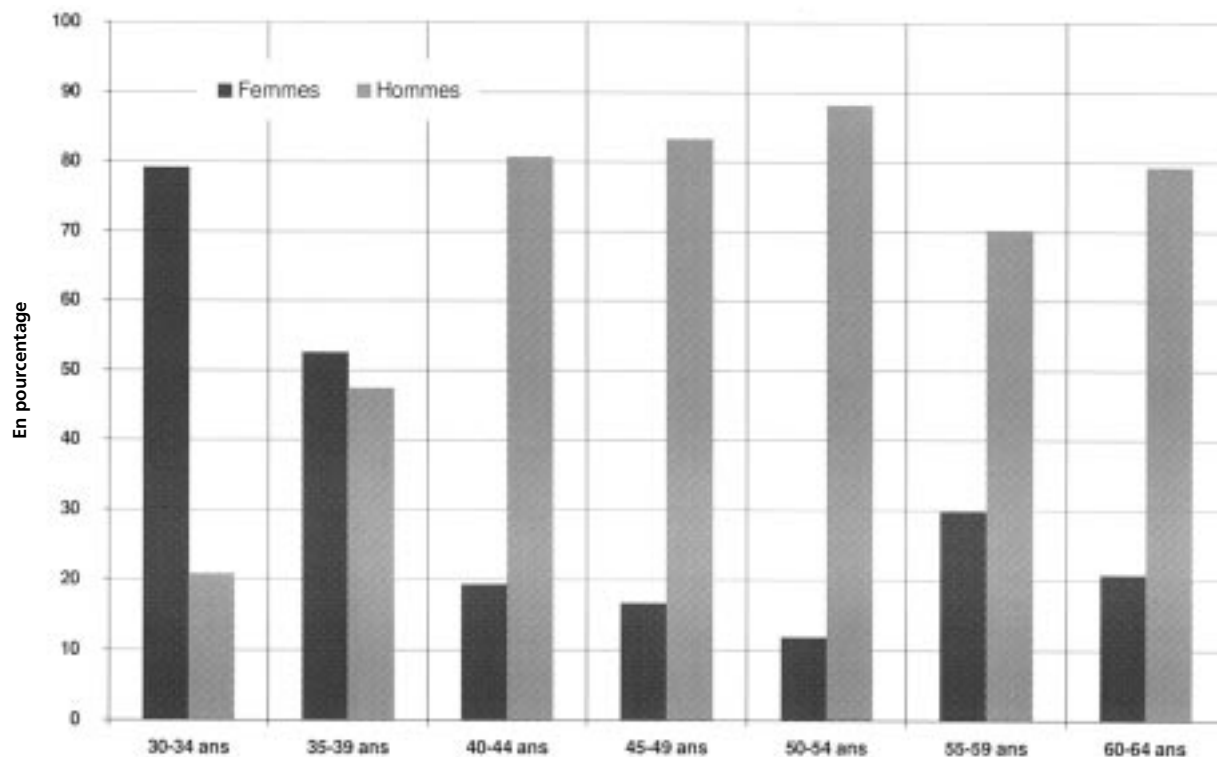
- 80,7 % des autonomes constitués en société ;
- 83,2 % des autonomes qui ont des employés ;
- 88,4 % des autonomes constitués en société qui ont des employés.

Ajoutons que les moins de 30 ans sont absents des statistiques relatives au statut d'employeur qui est également lié au sexe de la personne. Tous groupes d'âge confondus, la proportion des femmes autonomes qui ont des employés est en effet plus faible que celle des hommes, particulièrement dans la catégorie des entreprises constituées en sociétés où la différence est du simple au double.

Le graphique 40 illustre plus précisément comment cette variable intervient sur le fait d'avoir ou non des em-

ployés. On remarquera qu'à l'inverse des hommes, le statut d'employeur chez les femmes se concentre dans les groupes d'âge plus jeunes (30-39 ans) pour ensuite diminuer radicalement dans ceux plus âgés. Cette précocité est-elle signe d'une moindre longévité des entreprises chez les femmes ? Il serait bien difficile de s'avancer sur ce terrain car bien des facteurs peuvent intervenir dans l'explication de cette concentration chez les 30-39 ans, notamment la nature de l'activité professionnelle ainsi que les obligations familiales.

Graphique 40
Le statut d'employeur en 1993, selon l'âge et le sexe



Malgré l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail dans les vingt dernières années, elles auraient éprouvé plus de difficulté vis-à-vis de l'emploi autonome. Il est plausible que leur arrivée plus tardive dans cette forme d'emploi, conjuguée au blocage progressif de l'emploi typique depuis le début des années quatre-vingt, se soit traduite par des entrées massives dans un court laps de temps, créant ainsi ce phénomène de concentration dans ces groupes d'âge.

Enfin, les travailleurs autonomes travaillent plus longtemps que les salariés : 26 % d'entre eux travaillent après l'âge de 55 ans comparativement à 13,7 % chez les salariés. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène, dont :

- l'absence fréquente de régime de retraite structuré à des coûts comparables à ceux offerts aux salariés ;
- la faiblesse générale des revenus qui nuit à la capitalisation d'une rente de retraite ;

- l'opportunité de prendre une retraite progressive en diminuant son nombre d'heures de travail.

Ces trois facteurs sont donc liés à deux aspects très importants de l'emploi autonome que sont le temps de travail et les revenus. Les prochaines sections abordent ces sujets.

Le plein temps et le temps partiel

Pris globalement, la fréquence du temps partiel chez les travailleurs autonomes est semblable à celle observée parmi l'ensemble des salariés, étant de 23,6 % pour les premiers et de 24,3 % pour les seconds. Chez les hommes, le temps partiel est légèrement plus faible auprès des autonomes (14,3 %) que des salariés (16,2 %). Chez les femmes, la situation est inverse puisque 43 % des femmes autonomes sont à temps partiel comparativement à 33,9 % pour les salariées.

Le type d'entreprise et le statut d'employeur influent également sur la fréquence du temps partiel comme en témoigne le tableau 19.

Tableau 19
Temps partiel selon le type d'entreprise et le statut d'employeur en 1993, en pourcentage

	Avec employés	Sans employés
Constitué en société	12,3	23,2
Non constitué en société	11,0	34,9

64

On observe ainsi que les travailleurs autonomes qui ne sont pas employeurs sont davantage à temps partiel et cette situation s'accroît lorsqu'ils ne sont pas constitués en sociétés. Le tableau 20, quant à lui, raffine l'analyse en introduisant la variable sexe.

Tableau 20
Temps partiel selon le sexe, le type d'entreprise et le statut d'employeur en 1993, en pourcentage

	Avec employés		Sans employés	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Constitué en société	6,0	38,4	16,6	34,3
Non constitué en société	10,8	11,5	21,3	56,6

Seules les femmes non constituées en sociétés qui ont des employés présentent un taux de temps partiel équivalent à celui des hommes ayant les mêmes caractéristiques. Dans tous les autres cas, le taux féminin est de deux à six fois plus élevé. À l'instar de l'emploi salarié, le temps partiel demeure l'apanage des femmes.

Les raisons du temps partiel

L'examen des raisons invoquées pour travailler à temps partiel nous permet de mesurer la part involontaire du travail à temps partiel. Nous avons retenu les raisons suivantes pour effectuer nos calculs et certaines ont fait l'objet d'un regroupement afin de simplifier la présentation des données :

- maladie ou incapacité ;
- obligations personnelles et familiales ;
- études ;
- n'a pu trouver que du travail à temps partiel ;
- ne voulait pas travailler à plein temps.

Les deux dernières raisons renvoient plus expressément au caractère volontaire ou involontaire du temps partiel ; les autres découlent de situations davantage liées aux possibilités réelles de travailler à plein temps.

Le temps partiel involontaire chez les travailleurs autonomes atteint en moyenne 40 %, tant chez les femmes que chez les hommes. Ce taux est légèrement inférieur à

celui de 43,7 % observé pour l'ensemble des salariés, dont 47 % chez les hommes et 42 % chez les femmes. Le travail à temps partiel involontaire est inexistant dans une seule catégorie, soit les autonomes constitués en sociétés qui ont des employés. Les trois autres catégories se partagent le temps partiel comme le montre le tableau 21.

Tableau 21
Répartition en pourcentage du temps partiel involontaire en 1993, selon certaines caractéristiques

	Les deux sexes	Hommes	Femmes
Constitué en société sans employés	12,3	29,4	2,9
Non constitué en société avec employés	7,2	4,8	8,6
Non constitué en société sans employés	80,5	65,9	88,6

On est à même de constater que le temps partiel involontaire est fortement concentré chez les non-employeurs, notamment chez les femmes. Ici encore, la superposition des variables « type d'entreprise » et « sexe » accroît l'incidence du temps partiel involontaire.

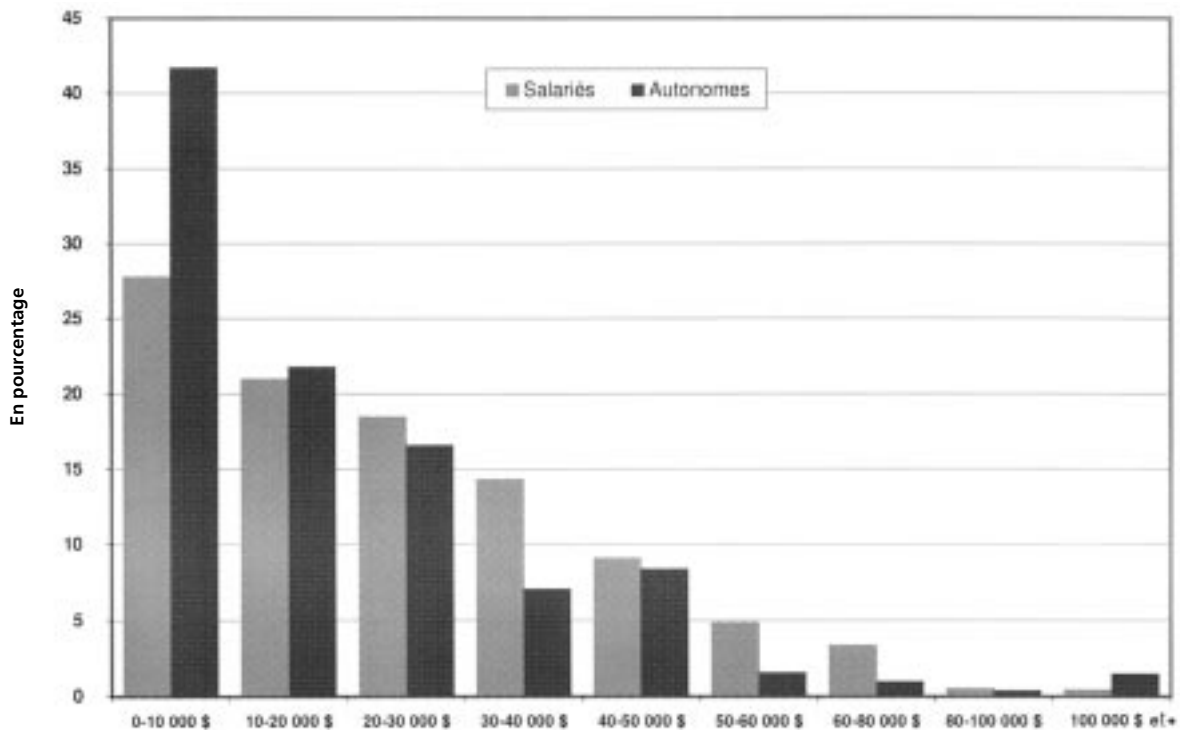
Précisons que, dans la catégorie des hommes employeurs non constitués en société, les raisons invoquées pour le temps partiel se limitent à deux : ceux qui ne voulaient pas travailler à plein temps (50,5 %) et ceux qui souffraient de maladie ou d'incapacité (49,5 %). Cette dernière raison n'apparaît que chez les hommes de cette catégorie. Pour leur part, les femmes sont pratiquement les seules à invoquer les obligations personnelles et familiales pour motiver le temps partiel. On ne les retrouve que dans deux catégories opposées, soit celles qui sont employeuses et constituées en sociétés (55,4 %) et celles qui ne sont ni constituées, ni employeuses (46,6 %).

Les revenus

Si nous disposons de statistiques suffisamment précises pour mesurer la part involontaire du temps partiel chez les salariés (EPA) et chez les travailleurs autonomes (EDTR), il n'existe cependant pas de données qui permettent d'évaluer directement le caractère volontaire ou involontaire de l'emploi autonome. De fait, les enquêtes utilisées ici ne comportent pas de question touchant les « raisons de l'emploi autonome », celui-ci étant présumément un choix volontaire de la part du travailleur.

Le revenu annuel des personnes peut constituer un indice révélateur du caractère involontaire ou volontaire de l'emploi autonome. On peut présumer que plus les revenus sont faibles, plus il y a de chance que l'emploi autonome ne résulte pas nécessairement d'un choix volontaire. Le graphique 41 répartit les salariés et les autonomes selon diverses tranches de revenu.

Graphique 41
Revenu annuel en 1993 des travailleurs autonomes et des salariés



Les revenus considérés ici sont ceux relatifs à l'emploi principal, soit le salaire que le travailleur autonome se verse, et non pas les revenus de l'entreprise. On remarquera d'abord que les revenus tirés d'un emploi autonome sont plus faibles que ceux provenant d'un emploi salarié. Il est assez révélateur de constater que près de 63 % des travailleurs autonomes ont gagné moins de 20 000 \$ en 1993, comparativement à 48,8 % pour l'ensemble des salariés.

D'autres variables influent également sur les revenus de travail. Il en est ainsi du statut d'employeur. En effet, ceux qui ont des employés jouissent de revenus plus élevés et plus de la moitié d'entre eux avaient un revenu supérieur à 20 000 \$. Près des trois quarts de ceux qui ne sont pas employeurs sont largement concentrés dans les tranches de revenu inférieures à 20 000 \$. Seules les tranches de revenu de 10 000 \$ à 20 000 \$ et de 50 000 \$ et plus montrent une certaine parité quant à cette variable (tableau 22).

Tableau 22
Revenu annuel en 1993 selon le statut d'employeur

	Avec employés	Sans employés
0-10 000 \$	25,5 %	52,8 %
10-20 000 \$	21,2 %	21,9 %
20-30 000 \$	21,0 %	13,1 %
30-40 000 \$	11,4 %	3,9 %
40-50 000 \$	13,7 %	4,4 %
50 000 \$ et plus	5,0 %	3,9 %

Le type d'entreprise influe lui aussi sur le revenu des emplois autonomes : les deux tiers des travailleurs autonomes non constitués en sociétés ont gagné moins de 20 000 \$ en 1993, comparativement à 55 % pour les autres (tableau 23). C'est seulement dans les tranches supérieures, soit de 40 000 \$ à 50 000 \$ et de 50 000 \$ et plus, que les différences deviennent peu significatives.

Tableau 23
Revenu annuel en 1993 selon le type d'entreprise

	Constitué	Non constitué
0-10 000 \$	37,4 %	43,8 %
10-20 000 \$	18,0 %	23,9 %
20-30 000 \$	19,6 %	14,4 %
30-40 000 \$	12,4 %	3,7 %
40-50 000 \$	8,8 %	8,0 %
50 000 \$ et plus	3,8 %	4,7 %

Si l'on regarde uniquement l'emploi autonome à plein temps, la répartition par tranche de revenu se modifie légèrement : la tranche des moins de 10 000 \$ diminue sensiblement tandis que toutes les autres augmentent, mais avec de moins en moins d'importance en graduant dans l'échelle des revenus (tableau 24).

Tableau 24
Revenu annuel en 1993 pour les travailleurs à plein temps

	Autonomes			Salariés
	Plein temps	Total	Différence	Plein temps
0-10 000 \$	34,8 %	41,3 %	-6,5	19,3 %
10-20 000 \$	24,5 %	21,6 %	+2,9	19,1 %
20-30 000 \$	18,8 %	16,4 %	+2,4	21,6 %
30-40 000 \$	8,9 %	7,1 %	+1,8	17,1 %
40-50 000 \$	8,7 %	8,3 %	+0,4	11,2 %
50 000 \$ et plus	4,3 %	4,4 %	-0,1	11,7 %

Cependant, l'écart avec les salariés à plein temps se creuse davantage. En fait, qu'il s'agisse du plein temps ou du temps partiel, les emplois autonomes génèrent des revenus moins élevés que les emplois salariés.

Par ailleurs, le sexe constitue une autre variable importante dans l'analyse de la répartition des revenus. Tout comme pour l'emploi salarié, les femmes occupant un emploi autonome ont des revenus inférieurs à ceux des hommes. Ainsi, 70,3 % des travailleuses autonomes gagnaient moins de 10 000 \$ en 1993 contre 28 % chez les hommes (tableau 25).

Ce tableau montre aussi que l'écart entre les revenus d'un emploi salarié et ceux d'un emploi autonome est beaucoup plus grand chez les femmes. Ainsi, la proportion de travailleuses autonomes qui avaient des revenus inférieurs à 10 000 \$ en 1993 était deux fois plus forte que chez les salariés.

Tableau 25
Revenu annuel en 1993 selon le sexe

	Hommes		Femmes	
	Autonomes	Salariés	Autonomes	Salariées
0-10 000 \$	28,0 %	21,5 %	70,3 %	35,2 %
10-20 000 \$	26,2 %	19,1 %	12,7 %	23,2 %
20-30 000 \$	19,9 %	16,7 %	9,7 %	20,7 %
30-40 000 \$	9,9 %	16,8 %	1,3 %	11,4 %
40-50 000 \$	10,0 %	11,5 %	5,1 %	6,3 %
50 000 \$ et plus	6,1 %	14,3 %	0,9 %	3,2 %

Si l'on superpose les variables sexe et statut d'employeur, le portrait se précise davantage. Ainsi, parmi tous les travailleurs autonomes, c'est chez les femmes qui n'ont pas d'employés, qu'elles soient constituées ou non en sociétés, que les revenus sont les plus faibles. Un peu plus de 90 % sont sous la barre des 20 000 \$.

Chez les hommes employeurs, la proportion de ceux qui gagnent moins de 20 000 \$ est respectivement de 37 % et 48 % selon qu'ils sont constitués ou non en sociétés. Chez ceux qui n'ont pas d'employés, ces proportions sont de l'ordre de 49,4 % et 31,5 % pour les moins de 10 000 \$, et de 68 % et 63 % pour les moins de 20 000 \$.

Les données du ministère du Revenu du Québec pour l'année fiscale 1994

En 1994, 385 578 personnes ont déclaré des revenus de travail autonome dans une ou plusieurs des composantes suivantes : revenus d'affaires, revenus de profession, revenus de commissions et revenus d'agriculture et de pêche. Il est à remarquer que, pour plus du tiers de ces personnes (144 396), le travail autonome ne constituait pas leur principale source de revenu. Les 241 182 personnes pour qui le travail autonome représentait la principale source de revenu se répartissent comme le montre le tableau 26.

Tableau 26
Revenu du travail autonome comme principale source de revenu en 1994

Composantes	Nombre de personnes	%	Revenu total (\$)	Revenu de la composante (\$)
Revenus d'affaires	146 301	60,7	17 814	10 081
Revenus de profession	48 290	20,0	66 072	53 675
Revenus de commissions	15 406	6,4	23 762	19 109
Revenus d'agriculture et pêche	31 185	12,9	20 542	10 882

On observe d'entrée de jeu que les revenus d'affaires et de profession regroupent la grande majorité des travailleurs autonomes, soit 80 %. Le revenu total comprend toutes les sources de revenu du travailleur autonome. Ainsi, une personne peut avoir comme source principale des revenus d'affaires, mais secondairement des revenus d'intérêts, de pension ou d'emploi. Par exemple, quelque 54 000 personnes dont le travail autonome est leur source principale de revenu ont aussi déclaré des revenus tirés d'un emploi salarié, soit des revenus secondaires qui représentaient de 4 % à 14 % de leur revenu total. Selon la composante de revenu autonome, l'incidence du salariat n'offre pas d'écart significatif, celle-ci variant entre 19 % et 24 %.

Cependant, la part de la composante principale dans le revenu total varie considérablement : elle compte pour 80 % chez ceux tirant des revenus de profession et des revenus de commissions, mais pour seulement de 50 % à 57 % chez ceux tirant des revenus d'affaires ou d'agriculture et de pêche. Ici, l'importance des « autres revenus » explique largement ces différences. Il faut mentionner que la situation économique, le statut juridique et, vraisemblablement, le profil de compétences des professionnels sont peu comparables à ceux des autres travailleurs autonomes, mais cet écart important fait partie intégrante de cette grande diversité de situations qui caractérise le travail autonome.

On est à même de remarquer que là où se concentrent le plus grand nombre de travailleurs autonomes, c'est également là où le revenu total est le plus faible, c'est-à-dire chez ceux dont la composante principale est un re-

venu d'affaires. Ceux dont les revenus de profession constituent la composante principale ont une moyenne de revenus trois fois supérieure à tous les autres. Si l'on ne considère exclusivement que le revenu de la composante, les revenus baissent de façon significative mais la même hiérarchie demeure.

La distribution des revenus selon le sexe et l'âge révèle aussi des aspects particuliers. Les données qui suivent portent cependant sur l'ensemble des 385 578 travailleurs autonomes, ce qui explique que la moyenne des revenus soit plus faible que celle présentée dans le tableau 26. Toutes catégories confondues, le revenu moyen de l'ensemble des femmes exerçant un travail autonome comme activité principale ou secondaire est de 40 % inférieur à celui des hommes, soit 8 785 \$ contre 14 695 \$, et cet écart s'accroît progressivement avec l'âge. Le tableau 27 apporte plus de précisions quant aux différences propres à chaque composante du revenu de travail autonome.

Tableau 27
Revenu net du travail autonome en 1994

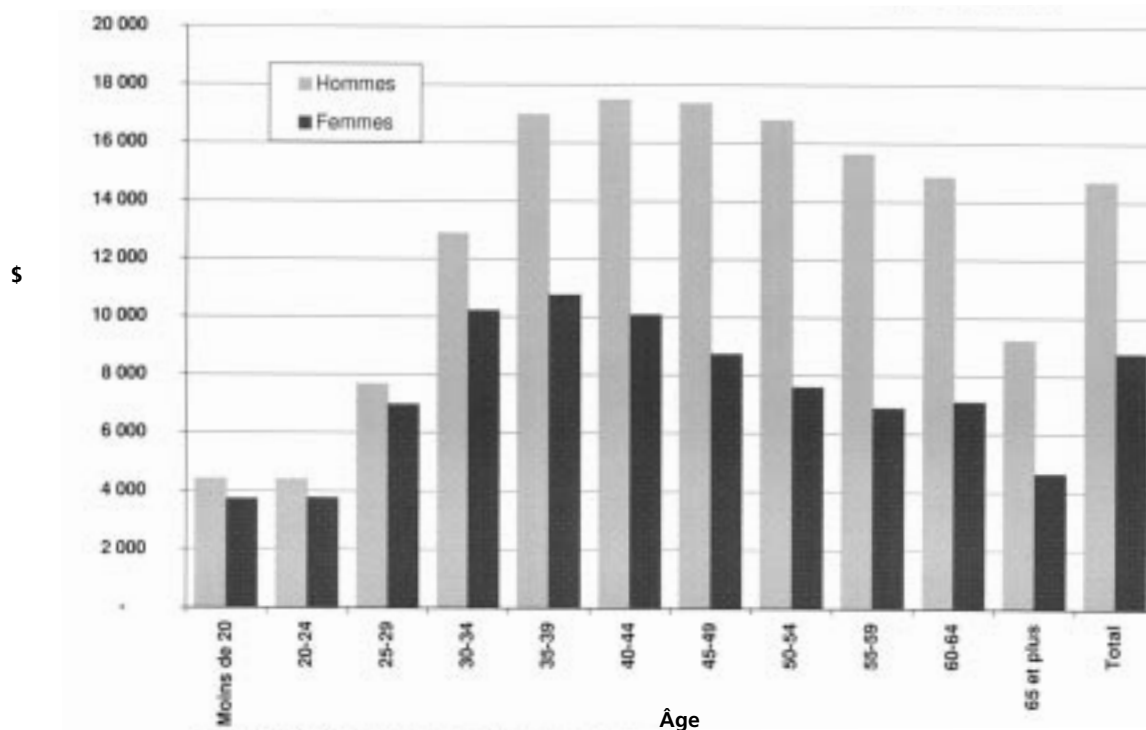
Composantes	Hommes	Femmes	Écart
Affaires	7 231 \$	4 821 \$	-2 392 \$ - 33,2 %
Profession	45 159 \$	22 017 \$	-23 142 \$ - 51,2 %
Commissions	13 592 \$	7 965 \$	-5 627 \$ - 41,4 %
Agriculture & pêche	6 100 \$	5 345 \$	-755 \$ -12,4 %

Ce phénomène est particulièrement prononcé dans la catégorie visant les revenus de profession où les écarts dépassent les 60 % pour les 45 à 60 ans. Pour les revenus d'affaires, l'écart croît aussi avec l'âge, mais de façon moindre, celui-ci variant entre 16 % et 44 %. Dans les autres catégories, on observe cependant le processus inverse, soit un écart décroissant avec l'âge.

Le graphique 42 fait la distribution des revenus moyens, toutes composantes confondues, selon l'âge et le sexe. On remarque que les écarts entre les hommes et les femmes commencent à devenir plus significatifs à partir de l'âge de 30 ans et qu'ils s'accroissent graduellement dans les groupes d'âge successifs. En résumé, on pourrait dire que plus le revenu est élevé, plus l'écart se creuse entre les hommes et les femmes et, comme le revenu croît habituellement avec l'âge, plus les femmes avancent en âge, plus leurs revenus sont inférieurs à ceux des hommes.

Bien des hypothèses peuvent être soulevées pour expliquer de telles différences, par exemple une concentration féminine dans des activités professionnelles moins rémunératrices ou une moindre disponibilité en raison d'obligations familiales. Quoi qu'il en soit, un élément assez lourd dans l'explication des écarts de revenu est celui de la fréquence du temps partiel chez les travailleurs autonomes, qui s'avère plus forte chez les femmes (plus de 40 %) que chez les hommes (moins de 15 %). C'est aussi chez les femmes qui ne sont ni employeuses ni constituées en sociétés que le temps partiel est largement concentré, notamment le temps partiel involontaire.

Graphique 42
Revenu moyen des travailleurs autonomes¹ en 1994 selon l'âge et le sexe



1. Incluant les personnes dont ce n'est pas la principale source de revenu.

Les autres sources de revenu

Il convient également de jeter un regard sur d'autres sources de revenu telles les prestations de l'assurance emploi et de la sécurité du revenu. En 1993, près de 19 000 personnes occupant un emploi autonome ont reçu à un moment ou l'autre de l'année des prestations de la sécurité du revenu et près de 35 000, des prestations de l'assurance emploi.

Au premier abord, on note que l'incidence de l'un ou l'autre programme est plus ou moins forte selon la forme d'emploi : les travailleurs autonomes ont plus fréquemment recours à la sécurité du revenu que les salariés et, à l'inverse, les salariés bénéficient de l'assurance emploi dans une plus grande proportion. Le tableau 28 illustre d'ailleurs ce fait.

Tableau 28
Les prestations sociales en 1993 selon le statut du travailleur

	Sécurité du revenu	Assurance emploi
Salariés	2,8 %	26,2 %
Autonomes	4,5 %	8,2 %

La variable sexe influence également le recours à ces programmes. Les femmes ont en effet représenté 60 % des travailleurs autonomes qui ont retiré des prestations de la sécurité du revenu pendant que 76 % des hommes retiraient plutôt des prestations de l'assurance emploi.

Toutes proportions gardées, les travailleurs autonomes ont cependant moins recours à ces programmes que les salariés. On ne peut toutefois en conclure qu'ils en

aient moins besoin que les salariés, compte tenu que leurs revenus sont plus bas. Par exemple, l'assurance emploi a été conçue avant tout pour les salariés, ce qui en restreint considérablement l'accès aux travailleurs autonomes.

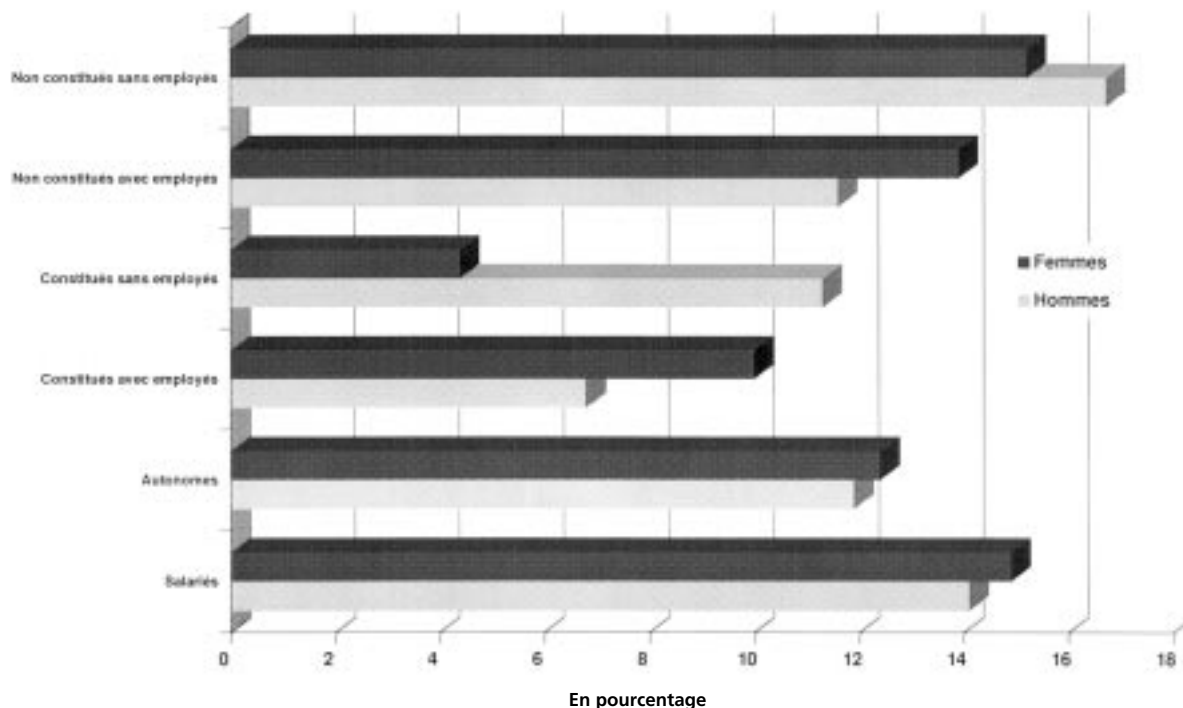
Le cumul d'emplois

Le cumul d'emplois renvoie ici au nombre d'emplois qu'une personne a occupés pendant l'année de référence, soit en 1993. Il s'agit donc d'un cumul annuel des emplois d'une personne sans signifier pour autant qu'elle les ait occupés tous en même temps. Ces emplois ont pu ainsi se succéder dans le temps ou se superposer pendant des périodes plus ou moins longues.

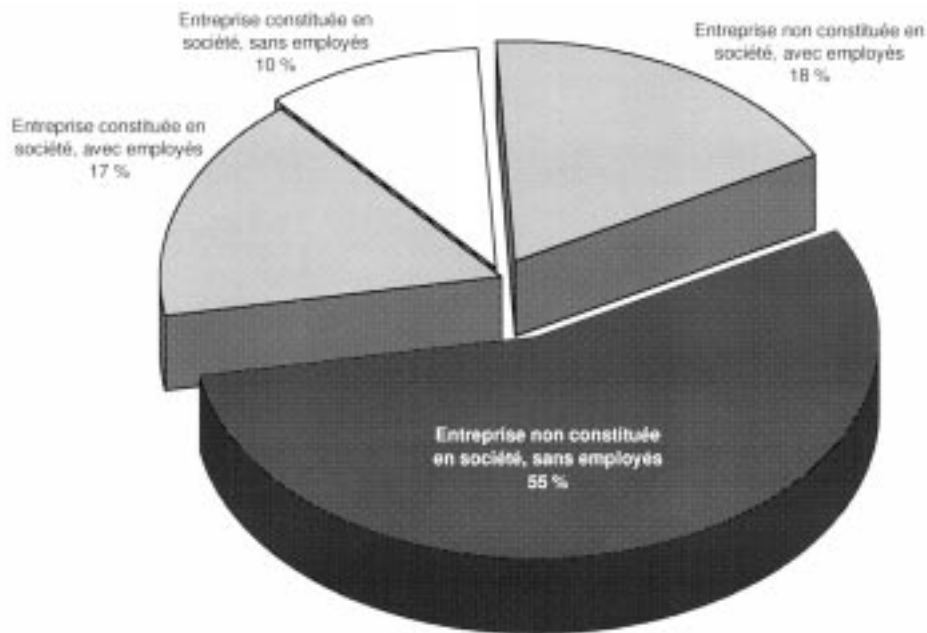
Les deux tiers des travailleurs autonomes ayant occupé plus d'un emploi en 1993 étaient des hommes, ce qui correspond à peu près à leur poids démographique dans cette catégorie de travailleurs. De façon générale, l'incidence du cumul d'emplois chez les travailleurs autonomes est semblable chez les deux sexes (entre 12 % et 13 %). En cela, elle n'est que légèrement inférieure aux salariés (14,5 %) chez qui la variable sexe n'induit pas non plus d'écart significatif (graphique 43).

On observe aussi que plus de la moitié (55,8 %) des travailleurs autonomes ayant occupé plus d'un emploi se retrouvent dans la catégorie des entreprises non constituées en sociétés et sans employés et, là encore, les hommes en représentent les deux tiers. À l'inverse, c'est chez les travailleurs autonomes employeurs que le cumul d'emplois paraît le plus faible avec un taux avoisinant les 8 %. Le graphique 44 montre comment se partageait le cumul d'emplois entre les diverses catégories de l'emploi autonome en 1993.

Graphique 43
Cumul d'emplois en 1993 selon la catégorie de travailleurs et le sexe



Graphique 44
Répartition du cumul d'emplois chez les travailleurs autonomes en 1993



La scolarité

Pris dans son ensemble, la scolarité des travailleurs autonomes est en moyenne assez semblable à celle des salariés. Cependant, si l'on y regarde de plus près, on note

une forte relation entre le niveau de scolarité et le fait d'avoir des employés. Ainsi, les travailleurs autonomes employeurs sont plus scolarisés que les salariés et les autres catégories de travailleurs autonomes comme le montre le tableau 29.

Tableau 29
La scolarité des travailleurs autonomes selon leur statut, en 1993

	Total	Salariés	Autonomes constitués		Autonomes non constitués	
			avec employés	sans employés	avec employés	sans employés
Collégial	34,8 %	35,4 %	41,1 %	20,6 %	36,3 %	29,5 %
Universitaire	16,5 %	16,0 %	19,4 %	12,1 %	26,7 %	18,6 %

Les champs professionnels

Trois types de professions monopolisent l'activité des travailleurs autonomes :

- les directeurs, gérants, administrateurs et personnel assimilé ; on compte dans cette catégorie environ 45 000 hommes et 16 000 femmes. Cela représente respectivement 16 % des hommes et 11,3 % des femmes qui occupent un emploi autonome. L'incidence est donc un peu plus forte chez les hommes. Dans plus de 90 % des cas, tant chez les femmes que chez les hommes, il s'agit d'employeurs dont l'entreprise est constituée en société.
- les travailleurs spécialisés dans les services (par exemple, hébergement, restauration, entretien de logement, entretien de vêtements, coiffure, soin des enfants, services domestiques, services personnels, services de sécurité) ; cette catégorie, la plus populeuse, totalisait en 1993 plus de 87 000 personnes, soit un

emploi autonome sur cinq. Près des deux tiers de ces emplois (63 %) étaient occupés par des femmes. Dans plus de la moitié de tous ces emplois, il s'agit de personnes qui n'ont pas d'employés et qui ne sont pas constituées en sociétés et, ici encore, les femmes sont majoritaires.

- les travailleurs spécialisés dans la vente (par exemple, vendeurs et commis-vendeurs au détail, voyageurs de commerce, agents d'assurances, agents de publicité, courtiers en immeubles, vendeurs ambulants, commis de station-service, etc.). Ici, la situation s'inverse quant à la répartition générale entre les hommes et les femmes. Sur les quelque 76 000 travailleurs autonomes dans ce champ professionnel, plus des deux tiers sont des hommes. La constitution en société touche environ 45 % de l'effectif et la moitié a des employés. Toutefois, le statut d'employeur est un peu plus fréquent chez les hommes.

À eux seuls, ces trois types de professions totalisent environ 65 % des travailleurs autonomes. Cette concentration va de pair avec celle que l'on a auparavant observée au sein de la répartition de l'emploi autonome selon

les branches d'activité, où les branches des services et du commerce représentaient ensemble un poids similaire. Le tableau 30 indique les dix types de professions les plus importants par ordre décroissant et selon le sexe.

Tableau 30

Répartition des professions par ordre décroissant en 1993, selon le sexe

FEMMES		total : 139 952	Nombre	%
1	Travailleurs spécialisés dans les services		54 895	39,2
2	Travailleurs spécialisés dans la vente		23 680	16,9
3	Directeurs, gérants, administrateurs et personnel assimilé		15 873	11,3
4	Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation de produits		10 594	7,6
5	Employés de bureau et travailleurs assimilés		9 142	6,5
6	Médecine et santé		7 784	5,6
7	Enseignants et personnel assimilé		7 779	5,6
8	Travailleurs spécialisés des sciences sociales et domaines connexes		3 863	2,8
9	Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs		3 432	2,5
10	Professionnels des domaines artistique et littéraire et personnel assimilé		2 910	2,1
HOMMES		total : 282 475	Nombre	%
1	Travailleurs spécialisés dans la vente		52 733	18,7
2	Directeurs, gérants, administrateurs et personnel assimilé		45 325	16,0
3	Travailleurs spécialisés dans les services		32 231	11,4
4	Travailleurs du bâtiment		29 256	10,4
5	Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs		21 837	7,7
6	Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation de produits		21 477	7,6
7	Professionnels des domaines artistique et littéraire et personnel assimilé		17 093	6,1
8	Médecine et santé		17 080	6,0
9	Personnel d'exploitation des transports		16 343	5,8
10	Travailleurs des sciences naturelles, du génie et des mathématiques		8 644	3,1

70

Conclusion

Nous avons vu précédemment qu'au cours des vingt dernières années, l'emploi autonome a continué de se développer dans des branches d'activité liées à la tertiarisation de l'économie, notamment les services et le commerce. Si le volume de l'emploi autonome a plus que doublé pendant cette période, ces emplois ne se sont pas répartis également entre les catégories démographiques de la population active. Les hommes monopolisent encore les deux tiers de ces emplois et se retrouvent largement concentrés chez les 40 ans et plus. L'emploi autonome chez les femmes a connu une forte croissance, mais il demeure beaucoup plus sensible aux cycles économiques, ce qui lui confère une plus grande volatilité.

Malgré que l'emploi autonome chez les jeunes ait augmenté en nombres absolus, son incidence sur ce groupe d'âge a régressé. En effet, seulement 8,2 % des emplois autonomes créés au cours de ces vingt ans ont rejoint les moins de 30 ans alors qu'ils composaient un peu plus du quart de la population en emploi en 1995.

La description de caractéristiques plus détaillées nous a en outre permis de circonscrire davantage certaines réalités démographiques, sociales, économiques et professionnelles de l'emploi autonome. Au regard de l'âge, la barre des 40 ans devient déterminante quant à la solidité

de l'entreprise si l'on en juge par le type d'entreprise et le statut d'employeur. Des différences apparaissent aussi entre les sexes, puisqu'on retrouve davantage de femmes parmi les moins de quarante ans et que celles qui ont des employés se concentrent dans le groupe des 30-39 ans.

L'incidence du temps partiel chez les travailleurs autonomes est semblable à celle observée chez les salariés, oscillant autour de 24 %. Comme chez les salariés d'ailleurs, le temps partiel est beaucoup plus fréquent chez les femmes, notamment lorsqu'elles ne sont pas constituées en sociétés et qu'elles n'ont pas d'employés, celui-ci variant entre 11 % et 56 % selon la situation des femmes. Le taux de temps partiel involontaire est semblable parmi les hommes et les femmes, mais c'est chez ceux et celles qui ne sont ni constitués ni employeurs qu'il s'avère très élevé : 80 % des personnes de cette catégorie qui travaillent à temps partiel le font involontairement. Les raisons invoquées pour travailler à temps partiel ne sont pas les mêmes non plus pour les hommes et les femmes. Chez les hommes, le temps partiel librement choisi et les raisons de santé sont les principales raisons invoquées, tandis que les femmes mentionnent plutôt les obligations personnelles et familiales.

Les revenus de l'emploi autonome sont sans doute la variable la plus critique au regard de certaines questions centrales sur la qualité des emplois autonomes, notam-

ment sur le caractère volontaire du choix de cette forme d'emploi comme principale activité professionnelle et source de revenu.

Les données colligées ici révèlent une précarité économique indéniable chez la très grande majorité des travailleurs autonomes. Globalement, l'emploi autonome génère des revenus moyens inférieurs aux emplois salariés, qu'ils soient à plein temps ou à temps partiel, et le cumul d'emplois étant un peu moins élevé auprès de ces travailleurs que chez les salariés, il est peu probable qu'il ait induit des distorsions importantes dans l'estimation des revenus annuels. Les femmes, quelle que soit la composante (affaires, profession ou commissions), ont des revenus de 30 % à 50 % inférieurs aux hommes et cet écart tend à s'accroître avec l'avancement en âge. Le statut d'employeur exerce aussi une forte influence haussière sur les revenus.

La faiblesse des revenus de l'emploi autonome n'est certes pas étrangère aux types de professions qui prédominent, soit les travailleurs spécialisés dans les services et la vente, non plus qu'au fait que, pour plus du tiers des personnes recensées au ministère du Revenu du Québec, le travail autonome ne constitue pas la source principale de revenu.

La précarité économique a conduit près de 55 000 travailleurs et travailleuses autonomes à recevoir à un moment ou l'autre de l'année 1993 des prestations de l'assurance emploi ou de la sécurité du revenu. Si les travailleurs autonomes sont sous-représentés au regard de ces prestations sociales, la raison tient davantage à leurs critères d'admissibilité qu'à la faiblesse de leurs besoins en matière de protection sociale.

À la question : « qui est le travailleur autonome typique ? », il faut se rendre à l'évidence qu'il est pratiquement impossible d'en dresser le portrait-robot. Dans les faits, il en existe plusieurs selon que l'on est homme ou femme, jeune ou moins jeune, employeur ou non, plus ou moins scolarisé, fortement qualifié ou pas, etc. Cette impossibilité de mettre au jour un archétype du travailleur autonome confirme à sa façon cette grande variété de situations professionnelles qu'on attribue spontanément à cette forme d'emploi. L'emploi autonome n'est donc pas seulement atypique par rapport à la forme d'emploi dominante qu'est l'emploi salarié à plein temps, il l'est aussi intrinsèquement dans ses propres formes.